



3^{ème} comité de pilotage

26 septembre 2024

Saosnes

Compte-rendu de réunion

Personnes présentes :

1	PAIN Florence	Vice-présidente de la CLE et élu au SbS
2	MEJBRI Sirine	Captages prioritaires Sarthois
3	BOUR Guillaume	Captages prioritaires Sarthois
4	LAMBERT Joseph	Président SIDPEP Perseigne Saosnois et SMPEP Nord Sarthe
5	GOSNET Patrick	Vice-présidente du Syndicat Mixte Orne Saosnoise
6	BESNIER Alain	Vice président Syndicat mixte Orne saosnoise et Sarthe amont
7	BERTOLINO Olivier	Syndicat Mixte Sarthe amont
8	BISSON Anthony	Syndicat Mixte Orne Saosnoise
9	COURCELAUD Maud	Agence de l'Eau Loire Bretagne
10	KERELLO Annick	Agence de l'Eau Loire Bretagne
13	LAUNAY Adrien	Région Pays de la Loire
14	LE BORGNE Eric	SbS- Sage Sarthe amont
15	OLLER Jérémie	Comm. Urbaine Alençon
16	PROUST Anne	Chambre régionale Agriculture Pays de la Loire
17	ROZENBERG Laetitia	Agrocampus Germinière
18	ROUSSEAU Elisabeth	Agrocampus Germinière
19	LEMASSON F-G	Agrocampus Germinière
20	THOMAS Hélène	Le Mans Métropole

Personnes excusées :

Pascal DELPIERRE, Michel GUY, Joël JUILLET, Catherine SCHAEPELYNCK, Emilie HERCE

Après une introduction présentée par Mme PAIN et un mot d'accueil de M. LAMBERT, les représentants de l'agence de l'eau Loire Bretagne et la région des Pays de la Loire ont exposé un bilan du contrat. Au niveau de la région, l'engagement des actions (solicitation d'une demande propre de financement) ne concerne que 29 % du montant alloué, ce qui est très faible. Au niveau de l'Agence de l'eau, ce taux est un peu plus élevé (dus aux financements des postes d'animation), mais reste tout de même faible. Certains projets ont été financés dans le cadre des Fonds Verts et n'apparaissent pas dans le bilan.

Il est rappelé que les montants votés au sein des contrats sont des sommes immobilisées par les financeurs. Or, lorsque celles-ci sont surévaluées ou non sollicitées, en les cumulant, elles impactent l'ensemble des aides financières.

Il est à noter que seules les actions en lien avec la GEMAPI, portées par le Syndicat Mixte de la Sarthe amont, de l'Orne Saosnoise et de la CUA sont concernées par ce manque d'engagement. Or ce sont justement ces 3 actions qui représentent près de 70 % du montant total du contrat.

Lors de chacune des présentations des maîtres d'ouvrage, il a pu être mis en avant les atouts et difficultés rencontrés. Ainsi, concernant le Syndicat de l'Orne Saosnoise, la principale difficulté a été le refus de conventionnement des propriétaires riverains, dans un contexte tendu du monde agricole.

Concernant la CUA, le retard pris dans le planning des travaux, s'est ressenti sur le territoire ligérien de la CUA, alors que des avancées notables de travaux ont été réalisées sur la partie ornaise.

Pour le Syndicat mixte de la Sarthe amont, le démarrage de ce nouveau syndicat (mis en place en 2023) n'a pas permis de se lancer dans les actions, d'autant qu'il est d'abord nécessaire de disposer d'état des lieux. Des diagnostics ont ainsi été lancés courant 2024.

Le détail du bilan de chacun des porteurs de projets est présenté dans le diaporama joint à ce compte-rendu.

BILAN :

Financeurs et structure coordonnatrice du contrat territorial eau Sarthe médiane ont mis en avant l'intérêt de disposer de projets transversaux, et ciblés sur des objectifs communs et tenaient à féliciter les porteurs de projets d'avoir mené à bien leurs actions.

Il est important de ne pas casser les dynamiques mais au contraire rechercher plus de synergies :

- Une mutualisation des équipes des syndicats SMSA et SB Orne Saosnoise est proposée
- Le volet Captage constitue une ligne de marche du contrat et est à consolider

Ainsi, pour les projets à venir, il est attendu des acteurs agricoles une réelle coordination et accompagnement avec la politique des captages prioritaires.

Concernant les structures GEMAPI, il sera nécessaire d'être vigilant sur les montants sollicités lors de la construction du contrat.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a indiqué qu'elle rentre en 2025 dans un nouveau programme d'intervention (12^{ème} programme 2025-2030), les modalités ne sont pas à ce jour validées mais on peut déjà noter :

- Un taux d'aide de 50% pour l'animation et les études (disparition des taux majorés)
- L'outil financier Contrat territorial Eau devient accord de territoire. Cette modification étant toute récente, la Région ne peut indiquer aux membres du copil ce qu'il deviendra de leur outil, même s'il est fort à parier que l'enjeu captage eau potable prioritaire reste la politique financière principale concernant la gestion de l'eau.

PERSPECTIVES :

La feuille de route 2025-2027 est présentée, elle s'articule sur quatre axes :

- captages prioritaire : poursuite de l'animation et montée en ambition des actions
- gestion des milieux aquatiques : mutualisation des moyen et reprise du travail sur l'érosion dans les secteurs de blocage en raison des demandes de curage
- approche quantitative : proposer un volet opérationnel suite aux ateliers de l'étude HMUC
- adaptation au changement climatique pour intégrer les projets communaux validés par le copil (de type renaturation ou zones humide)

Chaque maitre d'ouvrage peut faire remonter son programme prévisionnel avant la fin de l'année. La présentation de l'accord de territoire sera finalisée en janvier pour une présentation aux instances de l'agence dans les meilleures délais (objectif visé mars).

Florence PAIN clôture le copil à 11h10.

VISITE de l'usine d'eau potable de SAOSNES :

